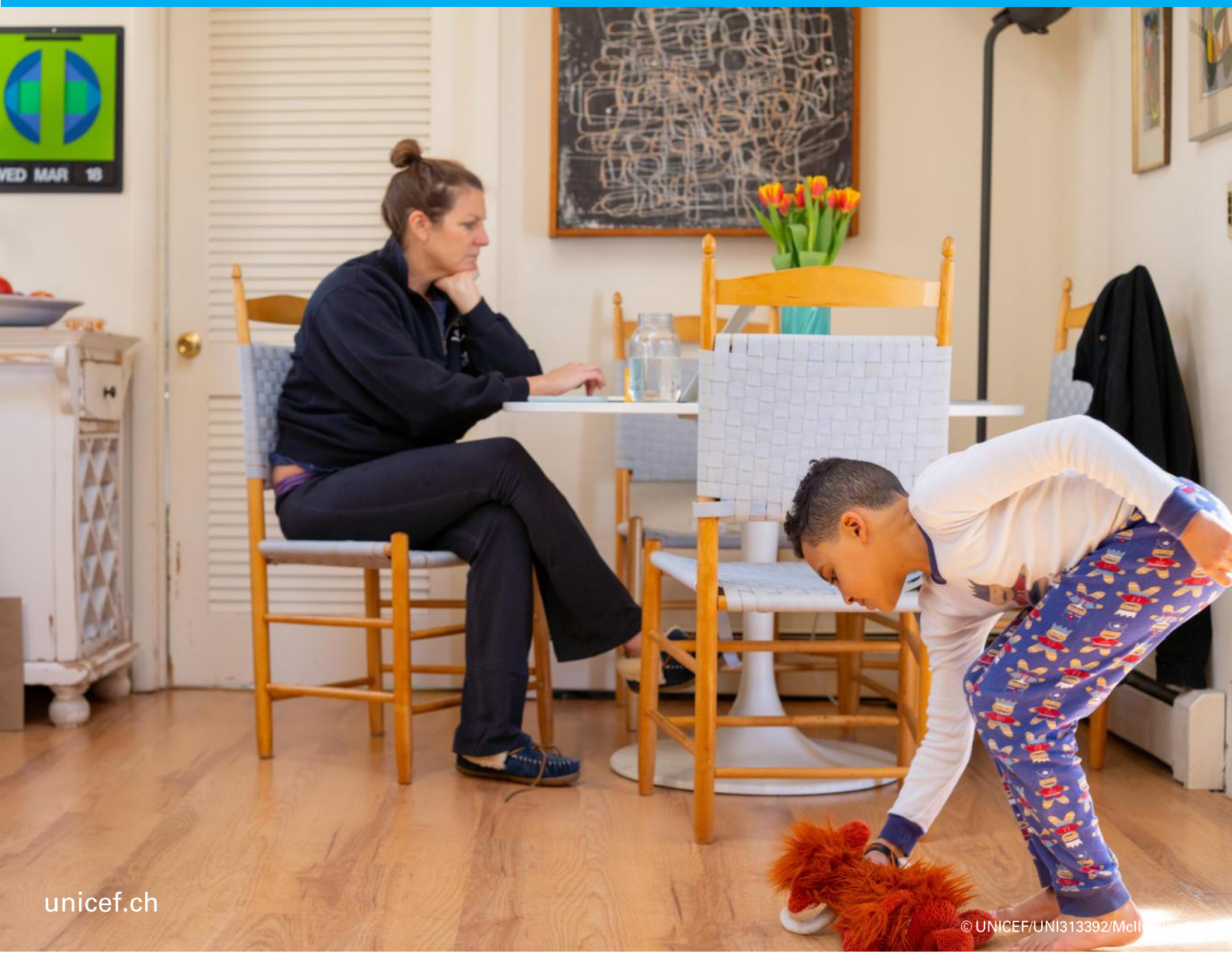


Conditions de travail favorables aux familles pendant la pandémie de Covid-19:

7 possibilités de soutien des parents qui travaillent pour les employeurs



Les conséquences de la crise actuelle de coronavirus sont sans précédent et se font ressentir dans le monde entier. La pandémie impacte fortement les marchés du travail, les économies nationales et les chaînes de valeur mondiales. De nombreuses entreprises doivent se battre pour leur survie. Les parents qui travaillent et leurs enfants sont confrontés à des défis majeurs : provisoirement sans écoles ni garde d'enfants, personnes malades dans la famille, perte possible du revenu du ménage et liberté de mouvement très restreinte. Les parents qui travaillent ont besoin de temps, d'informations, de services et de ressources pour faire face à cette situation de crise particulière. Les entreprises peuvent réellement changer la donne pour les parents qui travaillent en adoptant des politiques et des pratiques favorables aux familles.

Les salariés en Suisse sont protégés par des réglementations nationales de protection sociale. Les mesures prises par les entreprises favorables aux familles contribuent largement à l'extension de la protection sociale existante. Ces efforts sont encore plus importants pour les employeurs ayant des salariés dans des pays où la protection sociale est limitée. Les entreprises doivent se conformer en permanence aux instructions des autorités nationales et locales et communiquer en temps utile les informations importantes à leur personnel. L'UNICEF, l'OIT et ONU Femmes ont élaboré conjointement des recommandations provisoires destinées aux employeurs. Elles protègent les salariés et leurs familles dans le contexte de la pandémie de Covid-19 et atténuent ses conséquences négatives. Les points essentiels sont résumés ci-dessous. Un lien vers le rapport complet figure à la fin de ce document.

1 Permettre un travail flexible

Des formules souples de travail donnent aux salariés une flexibilité quant à leur horaire et leur lieu de travail. Elles les aident à répondre à leurs besoins personnels ou familiaux dans des circonstances difficiles.

Proposer / soutenir des options de garde d'enfants sûres et appropriées

Les employeurs peuvent apporter un soutien déterminant aux parents confrontés à des possibilités de garde d'enfants limitées ou inexistantes. Le soutien peut prendre différentes formes et doit être adapté aux besoins des salariés.

3 Renforcer les mesures de sécurité au travail, de santé et d'hygiène

La sécurité et la santé des salariés, des clients et des tiers concernés par les activités de l'entreprise doivent être la priorité de tout employeur. Les mesures doivent être conformes aux directives et recommandations de l'OMS.

Fournir des informations sur la sécurité au travail, la santé et l'hygiène

La distance physique, le lavage des mains et d'autres mesures d'hygiène sont des moyens importants pour prévenir la propagation du Covid-19. Les employeurs peuvent jouer un rôle significatif dans la lutte contre la propagation du virus en diffusant des informations et des instructions à leur personnel.

«La charge pesant sur les parents qui travaillent a considérablement augmenté en raison de la crise. Ils doivent être à la hauteur de leur responsabilité à la maison – avec la famille et les enfants – tout autant qu'au travail. En adoptant des conditions de travail favorables aux familles, les employeurs peuvent leur apporter un soutien important.»

Bettina Junker, directrice générale UNICEF Suisse et Liechtenstein

«Les enfants sont les victimes invisibles de la pandémie»

Henrietta Fore, directrice générale de l'UNICEF

5

Inciter les salariés à consulter une assistance médicale en cas de symptômes

Lorsque des salariés ressentent des symptômes de Covid-19, les employeurs peuvent leur apporter un soutien en leur donnant des informations sur les hôpitaux locaux, les autorités sanitaires, les numéros d'urgence et des directives pour un transport sûr.

Aider les employés et leurs familles à gérer le stress

Des salariés peuvent se sentir stressés et anxieux face à l'épidémie de Covid-19. Les employeurs peuvent les soutenir en s'assurant de ne communiquer que des informations fiables et que tous les salariés ont accès à des services psychosociaux.

6

7

Soutenir les mesures sociales du gouvernement

La protection sociale relève de la responsabilité du gouvernement, toutefois des mesures favorables aux familles sur le lieu de travail peuvent soutenir ces efforts. L'action des entreprises pour soutenir les mesures de protection de l'État doit être en conformité avec les conventions et les recommandations de l'OIT.

UNICEF Suisse et Liechtenstein...

... s'investit pour garantir la meilleure protection possible des droits des enfants, même en des circonstances exceptionnelles comme la pandémie de Covid-19. Les documents et informations ci-dessous sont destinés à aider les entreprises et les employeurs pendant cette période. L'UNICEF s'engage pour l'intégrité des enfants et des jeunes avec de nombreux programmes dans le monde.

Liens et informations complémentaires:

1. [Family-friendly policies and other good workplace practices in the context of COVID-19: Key steps employers can take](#) (UNICEF, OIT, ONU Femmes, disponible en anglais)
2. [Repenser le lieu de travail pour qu'il soit favorable à la vie de famille](#) (UNICEF)
3. [Le coronavirus \(COVID-19\): comment en parler avec des enfants?](#) (UNICEF Suisse et Liechtenstein)
4. [COVID-19 Parenting Tips](#) (UNICEF, OMS, autres, disponible en anglais)

Aidez-nous vous aussi en soutenant des programmes dans le monde entier

Afin de nous permettre d'apporter une réponse globale à cette crise, nous vous demandons de soutenir financièrement les projets et/ou l'aide d'urgence actuellement en place. Par votre soutien, vous contribuez à protéger les enfants et les jeunes du monde entier contre les violations des droits de l'enfant.

<https://www.unicef.ch/fr>